



Vente d'un bien en indivision

Par **florence_yvonne**, le **23/10/2017** à **17:53**

Bonjour,

Ma mère, mon frère et moi avons hérité d'une maison suite au décès de mon père il y a trois ans. Ma mère la mise en vente. Nous nous sommes réunis hier pour définir la meilleure conduite à venir.

Ma mère nous a dit que le notaire lui avait fortement déconseillé la société civile immobilière que j'avais suggéré.

Il lui a dit qu'elle devait vendre la maison familiale et nous donner notre part à mon frère et à moi. Quand j'ai essayé de lui expliquer les avantages de la SCI, mon frère a dit que l'on trouvait n'importe quoi sur internet et que la SCI n'était pas une option.

Du coup, je ne sais pas quoi faire.

Cordialement.

Par **youris**, le **23/10/2017** à **18:04**

bonjour,

ce n'est pas votre mère qui doit mettre en vente le bien, ce sont tous les propriétaires du bien qui doivent la mettre en vente.

si cette maison que vous voulez vendre est le seul bien immobilier qui appartiendra à la sci, je ne vois pas l'intérêt de constituer une sci pour ça.

à moins que vous connaissiez des avantages à constituer une SCI dans votre cas.

salutations

Par **florence_yvonne**, le **25/10/2017** à **14:48**

Non, je ne connais pas la SCI dans les détails. nous allons vendre après la vente de la maison notre mère a prévu de nous reverser notre part à mon frère et à moi, c'est ce que le notaire lui a conseillé.

Mais la maison sera difficile à vendre, elle se situe dans un petit village, c'est un F6 avec une

mezzanine au-dessus du salon, un garage de 70 M2, 1000 M2 de terrain et une grande piscine. L'avantage, c'est qu'elle se situe a 25 Km de la mer.

Par la suite nous verrons ce que nous faisons de cet argent. je voudrais bien faire don d'une partie à ma mère à condition de récupérer ce qu'il restera de cette somme a son décès.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **16:06**

Bonjour,
vous êtes il me semble; 3 indivisaires. Vous, votre frère et votre maman. A la vente chacun recevra sa part ? Vous semblez vous prendre la tête pour une situation qui ne pose aucun soucis visiblement ? Si la maison vous semble difficile à vendre, baissez le prix ? ne soyez pas trop gourmands ?

Par **florence_yvonne**, le **26/10/2017** à **10:52**

Ce qui me prend la tête c'est de décider si je prend ma part ou pas... Le prix de la vente a déjà été rabaissé de 380 000 euros à 320 000 euros

Cordialement.

Par **florence_yvonne**, le **26/10/2017** à **18:36**

Ce serait bien si vous créiez un nouveau sujet pour poser votre question.

Cordialement.

Par **florence_yvonne**, le **27/10/2017** à **15:23**

Quel rapport avec mon sujet ?